Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260529-20260416-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 19 mai 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, M. JOUBIN David, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire, Mme ANDREUX Muriel

Procurations : CARRIER Jean à LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme ANDREUX Muriel

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE,

Madame le Maire informe que le Préfet reste vigilant sur l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes et invite chaque conseil municipal à désigner un(e) élu(e) « correspondant en sécurité routière ».
L'élu(e) « correspondant en sécurité routière » est chargé(e) de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la commune (urbanisme, aménagement, infrastructure) et de proposer au conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées puis de piloter leur mise en œuvre. Il (Elle) participe aux réunions et aux actions de formation mises en place pour le réseau des élus « du département » et assure une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière. L'élu(e) « correspondant » présente chaque année au Conseil Municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de désigner comme élu correspondant en la sécurité routière de la commune : Philippe COLLET.

Le Maire,

Mme LE GRAET